



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

16 mars 2022 – 19H30 – (convocation du 10 mars 2022)

.....
Présents : Monsieur Jean-Louis LAFABURIE, Maire, Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO, Madame Christine HORTALA, Monsieur, Monsieur Thierry BERNARD, Monsieur Michel RIUS, Madame Hélène BEDOS, Madame Martine MOULY, Madame Cécile ALLEGRA-GOURRIE, Monsieur Cédric CROS, Monsieur Gaëtan DESCAMPS, Madame Chantal MEMET, Monsieur Sébastien TORAL, Madame Sarah GUIRAUD, Monsieur Patrick FILIAT-RODRIGUEZ, Conseillers Municipaux.

Absent(s) :

Monsieur Jean-Paul CLEMENTE (excusé) donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO.

Madame Martine MOULY-CHARLES (excusée) donne pouvoir à Madame Cécile ALLEGRA.

Madame Leticia BERNARD (excusée) donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis LAFABURIE.

Madame Christine POU GALAN (excusée) donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis LAFABURIE.

Monsieur Damien NICOLAS (excusé) donne pouvoir à Monsieur Cédric CROS.

Secrétaire de séance : Jean-Paul SCARAMOZZINO

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2022.

QUESTION 1 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMF SOLIDARITE UKRAINE

La solidarité internationale se mobilise pour la situation en Ukraine.

L'AMF34 a ouvert un compte permettant le versement des subventions des communes pour l'acquisition de matériels spécifiques comme des dispositifs médicaux de secours, des groupes électrogènes...

Monsieur le Maire, propose à l'Assemblée Délibérante d'allouer une subvention exceptionnelle de 1540 € soit 1€ par hérépianais à l'AMF34.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 2 : APPROBATION DU CG 2021 BUDGET COMMUNE

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO informe l'Assemblée Délibérante des réalisations 2021 du BUDGET COMMUNE, dressées par le comptable public, madame MICHELET :

Pour la section de fonctionnement.

- Dépenses de fonctionnement = 1 141 736.39 €
- Recettes de fonctionnement = 1 284 379.61 €
- Résultat comptable 2021 = 142 643.22 €

Excédent reporté de 2020 = 285 730.16 €

Résultat cumulé de l'exercice = 428 373.38 €.

Pour la section d'investissement.

- Dépenses d'investissement = 598 932.32 €
- Recettes d'investissement = 537 760.72 €
- Résultat comptable 2021 = - 61 171.60 €

Besoin de financement reporté de 2020 = 232 432.29 €.

Besoin de financement cumulé = 293 603.89 €.

Le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 du Budget COMMUNE, par le receveur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante d'approuver le Compte de Gestion 2021 Budget COMMUNE, dressé par le Comptable Public.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 3 : APPROBATION DU CG 2021 BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO informe l'Assemblée Délibérante des réalisations 2021 du BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT, dressées par le comptable public, madame MICHELET :

Pour la section d'exploitation.

- Dépenses d'exploitation = 348 036.17 €
- Recettes d'exploitation = 369 550.92 €
- Résultat comptable 2021 = 21 514.75 €

Excédent reporté de 2020 = 88 313.54 €

Résultat cumulé de l'exercice = 109 828.29 €.

Pour la section d'investissement.

- Dépenses d'investissement = 244 553.48 €
- Recettes d'investissement = 235 707.40 €
- Résultat comptable 2021 = - 8 846.08 €

Excédent reporté de 2020 = 89 918.67 €

Résultat cumulé de l'exercice = 81 072.59 €.

Le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 du Budget EAU-ASSAINISSEMENT, par le receveur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante d'approuver le Compte de Gestion 2021 Budget EAU-ASSAINISSEMENT, dressé par le Comptable Public.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 4 : APPROBATION DU CA 2021 BUDGET COMMUNE

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO informe l'Assemblée Délibérante que les réalisations du Compte Administratif 2021 BUDGET COMMUNE de l'ordonnateur sont conformes aux réalisations du Comptable Public.

Le résultat cumulé de fonctionnement doit être en priorité affecté au recouvrement de la section d'investissement.

Il est proposé d'affecter 293 603.89 € en section d'investissement et de reporter 134 769.49 € en section de fonctionnement au Budget 2022 COMMUNE.

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO demande à l'Assemblée délibérante d'approuver le Compte Administratif 2021 du Budget COMMUNE ainsi que l'affectation du Résultat.

Pour cette question, le Maire se retire.

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 5 : APPROBATION DU CA 2021 BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO informe l'Assemblée Délibérante que les réalisations du Compte Administratif 2021 BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT de l'ordonnateur sont conformes aux réalisations du Comptable Public.

La section d'investissement présente un excédent de 81 072.59 €, il n'y a pas d'affectation à établir. La totalité de l'excédent de fonctionnement est reportée en fonctionnement, soit 109 828.29 €.

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO demande à l'Assemblée délibérante d'approuver le Compte Administratif 2021 du Budget EAU-ASSAINISSEMENT.

Pour cette question, le Maire se retire.

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 6 : BUDGET COMMUNE – CREANCES ADMISES EN NON VALEUR

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO, présente à l'Assemblée Délibérante, l'état des créances irrécouvrables établi par la Trésorerie de Lamalou Les Bains au 9 février 2022.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires, le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public, qui doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article « 6541 créances admises en non-valeur » à l'appui de la décision du Conseil Municipal.

L'état de ces valeurs numéro 5125850112 pour le Budget COMMUNE au 9 février 2022 se constitue ainsi.

NOM	REFERENCE	PRESTATION	MONTANT	MOTIF
DORNON Jordan	2009 T-200	régie	40	
DORNON Jordan	2009 T-89	régie	1.51	
		TOTAL	41.51	Combinaison infructueuse d'actes

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur l'irrécouvrabilité des créances figurant dans le tableau ci-dessus et de les admettre en non-valeur.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 7 : BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT – CREANCES ADMISES EN NON VALEUR

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO, présente à l'Assemblée Délibérante, l'état des créances irrécouvrables établi par la Trésorerie de Lamalou Les Bains au 9 février 2022.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires, le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public, qui doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article « 6541 créances admises en non-valeur » à l'appui de la décision du Conseil Municipal.

L'état de ces valeurs numéro 5191250112 pour le Budget EAU-ASS au 9 février 2022 se constitue ainsi.

NOM	PRESTATION	MONTANT TOTAL	MOTIF
ACHBAB Samir et Halin	Facture eau-ass	227.13	Combinaison infructueuse d'actes
BARKER Kevin John	Facture eau-ass	41.47	Combinaison infructueuse d'actes
BENTO Christiane	Facture eau-ass	0.14	RAR inférieur seuil poursuite
BONNET Melissa	Facture eau-ass	50.86	Combinaison infructueuse d'actes
BOUHITEM Camille	Facture eau-ass	326.29	Combinaison infructueuse d'actes
CAMACHO Johanna	Facture eau-ass	116.41	Combinaison infructueuse d'actes
EL YOUSSEFI Violaine	Facture eau-ass	22.38	RAR inférieur seuil poursuite
EPICOCO Raphaël	Facture eau-ass	255.50	Combinaison infructueuse d'actes
ESCOBAR Antoine et CL	Facture eau-ass	600.79	Combinaison infructueuse d'actes
FARREL Irene	Facture eau-ass	608.30	Combinaison infructueuse d'actes
GODARD Andre	Facture eau-ass	4.38	Combinaison infructueuse d'actes
HELFRICH Helmut Leonh	Facture eau-ass	4.18	Combinaison infructueuse d'actes
HELFRICH Leonhard	Facture eau-ass	84.40	Combinaison infructueuse d'actes
KIDNER Diane et Jack P	Facture eau-ass	151.08	Combinaison infructueuse d'actes
MAGNAN Gabriel	Facture eau-ass	0.31	RAR inférieur seuil poursuite
MARTIN Malcom	Facture eau-ass	84.40	Combinaison infructueuse d'actes
MUNRO Ian	Facture eau-ass	84.40	Combinaison infructueuse d'actes
MURRAY Liam et Griffi	Facture eau-ass	84.03	Combinaison infructueuse d'actes

O'SHEA Tony	Facture eau-ass	2.21	RAR inférieur seuil poursuite
PASCAL Véronique	Facture eau-ass	49.77	Combinaison infructueuse d'actes
PETIT Martine	Facture eau-ass	1 020.81	Combinaison infructueuse d'actes
PUECH Yvette	Facture eau-ass	0.19	RAR inférieur seuil poursuite
ROUQUETTE Yvette	Facture eau-ass	221.14	Décédée et demande de renseignement négative
SERENA Valentine	Facture eau-ass	249.02	Combinaison infructueuse d'actes
SHEPHERD Dawn	Facture eau-ass	382.28	Combinaison infructueuse d'actes
SHEPHERD Dawn Gillian	Facture eau-ass	64.13	Combinaison infructueuse d'actes
THERON Emile	Facture eau-ass	0.89	RAR inférieur seuil poursuite
VALENTINE Serena Prim	Facture eau-ass	26.42	Combinaison infructueuse d'actes
VERGELY Jean-Louis	Facture eau-ass	0.05	RAR inférieur seuil poursuite
VOLLMAN Thomas	Facture eau-ass	84.40	Combinaison infructueuse d'actes
WEBSTER Mickaël	Facture eau-ass	107.11	Combinaison infructueuse d'actes
TOTAL		4 954.87	

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur l'irrecouvrabilité des créances figurant dans le tableau ci-dessus et de les admettre en non-valeur.

Pour : 3

Abstention : 0

Contre : 16

QUESTION 8 : AVIS AU PLAN DEPARTEMENTAL D'ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE DE L'HERAULT – ITINERAIRE OENORANDO

Madame Christine HORTALA informe l'Assemblée Délibérante que le Département à la charge de réaliser un Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR).

Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur tous les projets de randonnées impactant la commune.

Un nouvel itinéraire a été élaboré avec la Cave coopérative d'Hérépian, la Communauté de communes Grand Orb, le Département de l'Hérault et le Comité de Randonnée Pédestre de l'Hérault : itinéraire Oenorando.

Cet itinéraire doit préalablement se conformer à un ensemble de dispositions de la charte de qualité établie par le Conseil Départemental (travaux d'ouverture et de mise en sécurité à la charge du maître d'ouvrage de l'action).

Si la conformité des itinéraires est constatée, le Conseil Départemental inscrira par délibération cet itinéraire au PDIPR.

Les communes concernées devront faire respecter la signalétique mise en place par le maître d'ouvrage de l'action.

Les chemins concernés par cet itinéraire sont les suivants :

- Avenue des 13 vents
- Chemin de l'ancien relais
- Chemin de la coût
- Chemin rural n°3
- Chemin des Cabanes
- Ancien chemin de Graissessac
- Chemin de Peyre Penche n°27

Le Maire propose à l'Assemblée Délibérante :

- D'émettre un avis favorable au PDIPR
- D'adopter l'itinéraire Oenorando Cave Hérépian destiné à la promenade et à la randonnée pédestre, et accessoirement équestre et vélo tout terrain.
- D'autoriser la communauté de communes Grand Orb à installer sur les tronçons de cet itinéraire appartenant à la commune, le mobilier de balisage nécessaire à la signalisation, l'information et la réglementation (balises, panneaux et barrières) et d'effectuer les travaux nécessaires pour l'aménagement et l'entretien du sentier de randonnée.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 9 : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE HERAULT INGENIERIE POUR LE RENOUELEMENT DES RESEAUX AEP SUR LE PONT DE BEZIERS RD909A

Monsieur Thierry BERNARD présente à l'Assemblée Délibérante le projet de travaux « renouvellement des réseaux AEP sur le pont de Béziers RD909A » pour lequel une demande de subvention auprès du Département a été déposée.

Pour l'accomplissement de ces travaux, Hérault Ingénierie propose une assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la partie « réseaux d'adduction Eau Potable (AEP) ».

Le coût total de la prestation est de 7 800 € TTC, la moitié est prise en charge par le Département.

La quote-part revenant à la commune est de 3 900 € TTC.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'accepter la proposition d'assistance à AMO d'Hérault Ingénierie.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 10 : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE HERAULT INGENIERIE POUR TRAVAUX LIES AU RACCORDEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET D'AEP DE LA RUE JULES FERRY

Monsieur Thierry BERNARD présente à l'Assemblée Délibérante le projet de travaux « aménagement de la rue Jules FERRY » pour lequel des demandes de subventions auprès du Département et de l'Etat ont été déposées.

Pour l'accomplissement de ces travaux, Hérault Ingénierie propose une assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la partie « Réseaux humides et réseaux d'adduction Eau Potable (AEP) ».

Le coût total de la prestation est de 15 300 € TTC, la moitié est prise en charge par le Département.

La quote-part revenant à la commune est de 7 650 € TTC.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'accepter la proposition d'assistance à AMO d'Hérault Ingénierie.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 11 : UNITE FONCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES A LA POPULATION – PARCELLES A2574 – A2653 – A60 ET A61 - INTERET A PREEMPTER LA PARCELLE A2653

Monsieur Jean-Louis LAFAURIE expose à l'Assemblée Délibérante que la parcelle A2653 – sise 3 avenue René Cassin, fait l'objet d'une vente.

Cette parcelle est contiguë à la salle polyvalente. En forme de triangle, elle est entourée des deux routes départementales et de la salle polyvalente.

Cette parcelle est située sur un îlot foncier dédié au service public : mairie, écoles et salle polyvalente.

Pour la commune, il s'agit de constituer un pôle de service cohérent, complémentaire et structuré, dans le cadre des projets de développement des services à la population de la commune.

La salle polyvalente est actuellement en cours de réaménagement et cette acquisition permettrait d'offrir davantage de services à la population par l'extension de la salle polyvalente et l'aménagement d'extérieurs pour les activités scolaires.

Monsieur le Maire demande l'approbation de l'unité de projet des parcelles A2574, A2653, A60 et A61 permettant le développement des services à la population.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

DIVERSES :

INFORMATIONS SUR LES ACTES PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS

Décision 2022-03 location triennale Illuminations de Noël avec la société BLACHERIE Illumination SAS.

Décision 2022-04 Demande de subvention « renouvellement des réseaux AEP sur le Pont de Béziers RD909A » au Département.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 20H05.

**Le Maire
Jean-Louis LAFAURIE**



